

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL MACE EVELYNE sur la commune principale de l'AIOT LES ARDILLETES 22150 PLOUGUENAST LANGAST.

La référence de votre dossier est A-3-MILEXFMV et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 01/06/2023 à 10h47 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **75207571300061**

Organisme : **NOVAFRANCE ENERGY**

Fonction : **PRESIDENT**

Personne morale

N° SIRET **48881179500019**

Raison sociale **MACE EVELYNE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LES ARDILLETS

22150 PLOUGUENAST LANGAST

Signataire

Qualité : **Gérante**

Référent

Fonction : **Chef de projet**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL MACE EVELYNE**

Description des activités :

L'activité de l'exploitation est basée sur l'élevage de 11000 poules pondeuses bio sur parcours plein air.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

LES ARDILLETS

22150 PLOUGUENAST LANGAST

X : 278119

Y : 6812863

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

[Implantation de l'installation](#)

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

La modification souhaitée concerne l'aménagement du parcours d'élevage plein air avec l'ajout de 4 abris destinés à la protection des volailles et au bien-être animal. Ces abris seront couverts de panneaux photovoltaïques. Aucune modification de prescriptions, n'est demandée dans le cadre de ce dossier. Un "porter à connaissance" détaillant le projet sera transmis, en parallèle, au service des ICPE du département des Côtes d'Armor pour compléter cette télédéclaration. NB : Cette télédéclaration annule et remplace la précédente modification numéro A-3-GB08HNE5 (erreur sur le nombre de volailles)

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Lettre Pouvoir MACE s.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

planCadastralNormalise5000.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

MACE_Plan de masse.pdf